



## Sous-produits animaux et transformation : initiation (phase 2- échanges de pratiques)

### Éléments de contexte :

La réglementation européenne relative aux sous-produits animaux et produits dérivés est riche et adaptée à tous les usages et élimination des sous-produits animaux. Après une initiation au domaine et avant de pouvoir prétendre à un statut d'inspecteur senior dans un tel domaine, une formation initiale est proposée sur le domaine (partie I) et approfondie sur certaines thématiques spécifiques (partie II présentée ci-dessous).

### Objectifs :

Comprendre la réglementation visant à prévenir et limiter les risques portés par les sous-produits animaux et produits dérivés

Savoir déterminer ce qu'est un sous-produit animal et sa destination possible

Appréhender les spécificités du contrôle officiel de la filière.

Savoir utiliser les outils disponibles ou nécessaires à l'inspecteur.

### Public concerné :

Agents inscrits ou ayant suivi la première partie de la formation (partie I)

Agents formés et experts sur le 1069/2009, intéressés par des échanges de pratiques sur les thématiques spécifiques listées ci-dessous.

### Contenu proposé :

#### **- Contrôle officiel en Établissements :**

- Programmation des inspections (mise en œuvre IT 2018-132, sur agréés et enregistrés, par département)
- document commercial : modalités de contrôle (IT 2017-590 et 790)
- test de traçabilité : techniques de contrôle

#### **- Traitement en établissement :**

- Activités et statut des établissements "sous-produits animaux" : agrément ou enregistrement
- Méthanisation : exigences de l'inspection liées à la réglementation sanitaire (valorisation de sous-produits animaux versus la réglementation environnement (traitement de déchet) lors de l'instruction du dossier, de la délivrance d'agrément ou de l'inspection

#### **- Produits**

utilisés en alimentation animale : aliment pour animaux familiers, usage à l'état cru (art 18 du R1069/2009), fabrication d'appât de pêche

Formateurs spécialisés, personnes ressources.

### Intervenants :

### Dates :

Du 31 janvier au 02 février 2022

### Date limite d'inscription :

15 janvier 2022

### Durée :

**2 jours**

### Lieu :

**Distanciel**

### Nbre de participants maximum :

**20**

### Responsable pédagogique :

Adel BEN YOUSSEF

### Responsable administratif :

Sylvie RANNEAUD

### Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

[formco.infoma@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr)

242 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

### Frais d'inscription :

### Code RenoIRH formation :

**NINALP0015 – Session 2022-00001**

### Informations complémentaires

Apports théoriques succincts illustrés d'exemples simples, exercices ou apports par les participants sur les thématiques prévues.

Travaux pratiques : mises en situation, proposition/mise au point d'outils d'aide à l'inspection